

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3213>

EN BREF NÂ°578 Budget 2022 du CNRS : Déclaration du SNTRS-CGT au Conseil d'administration du 17 décembre 2021

Date de mise en ligne : vendredi 17 décembre 2021

- PUBLICATIONS - En Bref -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Budget 2022 du CNRS : Déclaration du SNTRS-CGT au Conseil d'administration du 17 décembre 2021

Bon élève de l'orthodoxie budgétaire, le CNRS nous présente un budget en tout point conforme aux attendus de l'austérité. Mais de première vue, ce projet de budget pourrait ressembler au « jeu de cartes » appelé avec humour « prestidigitation » par les éminents collègues physiciens qui l'ont présenté à la cérémonie de la médaille d'or du CNRS le mercredi 8 décembre : des hausses presque partout, des « mesures salariales », un prélèvement sur fonds de roulement tout à fait raisonnable comparé à celui du budget 2021, des annonces de recrutements... De quoi nous plaignons-nous ?

À y regarder de près, la réalité correspond à la dégradation que nous vivons tous les jours dans nos laboratoires et services. Il manque au total 90 ETPT, donc la diminution des effectifs se poursuit. Les recrutements de fonctionnaires titulaires sont toujours les mêmes, 250 chercheurs/310 ingénieurs et techniciens, ce qui permet au CNRS de se mettre au niveau (bas) des autres EPST qui, comme il nous a été dit lors de la rencontre avec le DGDR, ont réduit le nombre de leurs titulaires quand le CNRS persistait à recruter 300/300, ce qui leur a permis de faire des économies. Des économies au détriment de la qualité de la recherche et de nos conditions de travail.

Si le CNRS ne prélève sur le fonds de roulement cette année que 8,6 millions d'€, à défaut de voir une augmentation de sa subvention pour charges de service public permettant de subvenir aux besoins de sa masse salariale de fonctionnaires, il y a une forte augmentation du financement de la masse salariale sous plafond d'État par des ressources propres : 9,1 millions cette année contre moins de 2 l'année dernière. Nous dénonçons le fait qu'une part de cette masse salariale vienne des ressources propres.

Ces ressources augmentant de façon spectaculaire : 12,3% par rapport à 2021 (en 2021, elles augmentaient de seulement 1%). Elles proviennent de la hausse des contrats de recherche (et des prélèvements sur ces contrats), ainsi que de la scandaleuse opération immobilière de la vente de Meudon (46,7 M€) qui soulève la protestation unanime de tous les syndicats du CNRS, ce qui est assez rare pour être souligné. Le CNRS s'enrichit sur le dos de ses personnels déplacés comme des pions, et sur l'intensification de la recherche sur contrat. Il s'enrichit aussi en vendant un bien « immatériel », la licence Zolgensma codétenue avec le Généthon à un financier (9,6 M€) : se dépouiller de ses biens et du produit de la matière grise de ses chercheurs est-il un horizon que le CNRS privilégie pour son avenir ?

Afin de ne pas répéter ici toutes les raisons bien connues de notre opposition à cette façon de faire de la recherche, quelques inquiétudes qui résultent de l'observation des réalités du terrain, c'est-à-dire des rapports d'auto-évaluation des laboratoires soumis pour avis de pertinence au comité national : quand un excellent laboratoire déclare avoir « su prendre le tournant du financement sur projet sans perdre son âme », on s'interroge sur le risque de cette « perte » qui pourrait survenir dans l'avenir ; quand un autre excellent laboratoire voit son budget presque tripler grâce aux projets de recherche mais s'inquiète de la prochaine disparition de ces ressources à la fin des projets, on ne peut qu'y souscrire ; quand on scrute le devenir des réalisations suite à ces projets, on constate avec amertume qu'une infime minorité devient pérenne. Cette course aux ressources propres dénature la notion même de projet de recherche. Et quand, en plus de générer une précarité galopante, cet argent sert à payer des fonctionnaires (même si ce ne sont que des primes), la situation est grave. L'État a-t-il décidé de délaissier son principal organisme de recherche public ? Le CNRS a-t-il décidé de renoncer à faire appel à l'État pour subvenir à ses besoins ?

Les contrats de recherche qui apportent de l'argent deviennent tellement importants que le CNRS prévoit de recruter 100 personnes sur 3 ans (33 en 2022), pour « augmenter sa performance aux appels à projet européens ». Si on met en regard les besoins en personnel scientifique et technique et la stagnation voire la fonte des effectifs de fonctionnaires, on voit quelle est la logique qui prévaut aujourd'hui au CNRS : on vous aide à chercher vous-mêmes les ressources qui vous manquent et qu'on ne vous fournira pas. Or chacun connaît la sélectivité de ces projets. Et nul besoin d'être un farouche opposant pour constater qu'ils n'irriguent pas le tissu de recherche, tant leur impact est limité à quelques endroits pour la plupart déjà excellents. Que deviennent les autres ?

Le syndicat suédois de l'ESR SULF, notre partenaire, a mené une enquête scientifique sur l'impact de la recherche sur projet sur la santé du personnel. En Suède, les projets apportent plus de 60% des ressources à la recherche et à l'université. Cette enquête, que nous tenons à votre disposition, souligne une augmentation conséquente des RPS concomitante de la généralisation et l'intensification de ce système. La santé mentale des personnels se dégrade, la qualité du travail en pâtit et la souffrance conduit parfois à des situations extrêmes. Est-ce là que le CNRS veut en arriver ? Est-ce là que l'État veut que le CNRS en arrive ?

S'il est heureux que la protection sociale complémentaire soit compensée par la subvention du MESRI (5,8 M€) et que 2,7 M€ de cette subvention soient consacrés aux prolongations des CDD suite à la crise sanitaire, deux mesures qui vont de soi et pour lesquelles il est tout à fait normal que l'État consacre de l'argent, on voit 0,9 M€ consacré aux 20 « chaires de professeurs junior » que le CNRS prévoit de recruter. Nous réitérons notre opposition à ces chaires qui, sous prétexte de se mettre au diapason de ce qui se passe prétendument « partout ailleurs » à l'étranger (généralisation discutable entendue parfois), sont un cheval de Troie pour le statut de fonctionnaire qui n'est nullement une « singularité » française, mais une garantie de qualité et de stabilité qui attire de nombreux étrangers aux concours du CNRS. Pas un euro ne doit aller à ces chaires. Nous ne voulons pas singer des systèmes étrangers qui nous tireraient vers le bas et qui sont critiqués par nos collègues et partenaires syndicaux étrangers pour l'instabilité et l'arbitraire qu'ils introduisent.

Vous l'aurez compris, le SNTRS-CGT ne peut cautionner un énième budget d'austérité et des orientations contraires à notre conception de la recherche publique. Il votera contre et continuera à revendiquer des moyens financiers et des postes pérennes pour que la recherche française et singulièrement notre organisme, notre maison CNRS, retrouve sa place dans le paysage national et international, au lieu d'être un suiveur. Au risque d'être provocateurs, on se demande si, tout en s'y opposant en paroles, le CNRS n'a pas décidé de se résigner aux scandaleuses préconisations de la Cour des comptes qui prévoient ni plus ni moins sa transformation en agence de moyens. Avoir le courage de s'affirmer face à des telles préconisations politiques serait un signe fort donné aux collègues.

Villejuif, le 17 décembre 2021



En Bref NÂ°578 du 17 décembre 2021